

CONVENTION DE FINANCEMENT

RD 911 – PR 31+818 à 32+427 – à ÉCOLE EN BAUGES

Travaux d'extension du réseau d'eaux usées, de rénovation des conduites d'eau potable et d'eau pluvial, d'enfouissement des réseaux électriques.

ENTRE

Le Département de la Savoie, sis au Château des Ducs de Savoie – Hôtel du Département – CS 31802 – 73018 Chambéry Cedex, représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Hervé GAYMARD, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du .././../.,
et désigné ci-après le « Département »

ET

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry, sis au 106 allée des Blachères - 73026 Chambéry Cedex, représentée par son Président, Monsieur Thierry REPENTIN, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire du,
et désignée ci-après « Grand Chambéry »

ET

La Commune d'École en Bauges, sis Place des Fusillés 73630 École, représentée par le Maire, Monsieur Hervé FERROUD-PLATTET, dûment habilité par délibération du Conseil municipal du,
et désignée ci-après « Commune d'École en Bauges »

ET

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie, sis au 81 rue de la Petite Eau 73290 La Motte-Servolex, représenté par son Président, Monsieur Michel DYEN, dûment habilité par délibération du Bureau Syndical du,
et désigné ci-après « Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie »

PREAMBULE

Grand Chambéry, la commune d'ECOLE en Bauges et le SDES ont réalisé dans le cadre d'un groupement de commande les travaux d'aménagement sécuritaire et aménagement de voirie, d'enfouissement des réseaux secs et de renouvellement des réseaux humides (AEP, eaux pluviales) et création d'un réseau d'eaux usées, en fouille commune.

Grand Chambéry est le coordonnateur désigné du groupement.

L'ensemble de ces travaux implique une rénovation générale de la chaussée de la route départementale (RD) 911 entre les PR 31+818 et 32+427, section étroite du réseau routier ne permettant pas la réalisation des fouilles nécessaires sans terrassement complet de la voirie existante.

Cette section de la RD 911 était considérée avant les travaux par le Département comme étant en mauvais état, avec nécessité de rénover la chaussée dans les trois années à venir.

Ceci ayant été rappelé, il est convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités juridiques, techniques et financières du partenariat entre le Département, Grand Chambéry, la Commune d'École en Bauges et le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie pour la rénovation générale de la chaussée de la RD 911 entre les PR 31+818 et 32+427, consécutive aux travaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux électriques.

ARTICLE 2 – DÉFINITION DE L'OPÉRATION

L'opération consiste à la rénovation générale de la chaussée de la RD 911 en enrobés entre les PR 31+818 et 32+427, à l'achèvement des travaux d'assainissement, d'enfouissement des réseaux électriques et d'aménagement de voirie.

ARTICLE 3 – MAÎTRISE D'OUVRAGE, MAÎTRISE D'ŒUVRE ET RÉALISATION DES TRAVAUX

Grand Chambéry est maître d'ouvrage des travaux d'assainissement et d'eau potable pour son propre compte et pour le compte du Département pour les travaux d'enrobés.

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie est maître d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux électriques.

La Commune d'École en Bauges est maître d'ouvrage des aménagements de voirie.

ARTICLE 4 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le Département pour la réalisation des enrobés sur la RD 911, verse une contribution d'un montant total arrêté à 65 000 € toutes taxes comprises (TTC), répartie comme suit :

- 46 150 € TTC à la Communauté d'agglomération Grand Chambéry,
- 14 300 € TTC à la Commune d'École en Bauges,
- 4 550 € TTC au Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie.

Le versement se fera sur réception d'un état récapitulatif des dépenses réellement acquittées, accompagné du procès-verbal de réception.

Les appels de fonds sont réalisés selon les modalités précisées en annexe de la présente convention.

Pour le Département, les crédits en dépenses seront inscrits, en section d'investissement, sur le programme budgétaire 2022P011 « *Renforcement de chaussées* »

ARTICLE 5 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter de sa date de signature par l'ensemble des Parties et prend fin à l'issue du dernier paiement effectué par le Département.

ARTICLE 6– LITIGES

En cas de litige soulevé par l'exécution des clauses de la présente convention, la juridiction compétente est le Tribunal administratif de Grenoble.

ARTICLE 7 – DISPOSITIONS DIVERSES

La présente convention est établie en 4 exemplaires originaux, dont un revenant à chaque partie.

Fait à Chambéry, le.....

Fait à Chambéry, le.....

Pour le Département de la Savoie,
Le Président,

Pour Grand Chambéry,
Le Président,

Fait à Chambéry, le.....

Pour la Commune d'Ecole en Bauges,
Le Maire,

Fait à Chambéry, le.....

Pour le Syndicat Départemental d'Energie de la
Savoie,
Le Président,

ANNEXE – APPELS DE FONDS

♦ Modalités de transmission :

Les appels de fonds sont à déposer via la plateforme dématérialisée CHORUS ou, à défaut, à transmettre par voie postale ou par mail aux adresses de contact indiquées ci-dessous.

♦ Contacts financiers :

Adresse : Direction de l'Eau et de l'Assainissement

298 rue de Chantabord – 73026 Chambéry cedex

SIRET : 200 069 110 00035

Contact email : sde.compta@grandchambery.fr

>> Pour la Commune d'École en Bauges :

Adresse : 14 Place des Fusillés - 73 630 ECOLE

SIRET : 217 301 068 00011

Contact email : mairiedecole@wanadoo.fr

>> Pour le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie :

Adresse : 81 rue de la Petite Eau – 73 290 LA MOTTE SERVOLEX

SIRET : 257 302 232 00034

Contact email : compta@sdes73.com

>> Pour le Département de la Savoie :

Adresse : Maison technique du Département Bassin Chambérien – Combe de Savoie – 1 avenue Georges Clémenceau – BP 3 – 73801 Montmélian Cedex 1

SIRET : 227 300 019 00014

Référence à rappeler : CDR Gestionnaire Chorus : 212 - PAD MTD BCCS

Contact email : mtd-chambery-combe@savoie.fr

◆ Coordonnées bancaires :

>> Pour **Grand Chambéry : à compléter ou joindre un RIB**

RIB : 30001 00279 C7300000000 72

IBAN : FR59 3000 1002 79C7 3000 0000 072

BIC : BDFEFRPPCCT

>> Pour **La Commune d'École en Bauges : à compléter ou joindre un RIB**

RIB :

IBAN :

BIC :

>> Pour **le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie : à compléter ou joindre un RIB**

RIB :

IBAN :

BIC :

>> Pour **le Département de la Savoie :**

RIB : 30001 00279 C7330000000 67

IBAN : FR59 3000 1002 79C7 3300 0000 067

BIC : BDFEFRPPCCT